UNCTAD/ITE/IIT/2005/3

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
Genève

COOPÉRATION SUD-SUD DANS LE DOMAINE DES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT

Études de la CNUCED sur les politiques d'investissement international au service du développement

RÉSUMÉ et INTRODUCTION

NATIONS UNIES
New York et Genève, 2005

RÉSUMÉ

Au cours des 10 dernières années, les accords internationaux sur l'investissement entre pays en développement ont considérablement augmenté, tant en chiffres absolus qu'en extension géographique, dénotant une progression de la coopération Sud-Sud en matière d'investissement. La multiplication récente de traités bilatéraux d'investissement, de conventions de double imposition et de divers types d'accords commerciaux préférentiels comportant un volet relatif à l'investissement confirme cette tendance. Après une lente progression dans les premières années, les traités bilatéraux d'investissement et de double imposition ont connu une croissance rapide dans la période 1995-2001 (qui s'est cependant ralentie depuis). Le nombre de traités bilatéraux d'investissement entre pays en développement a bondi de 47 en 1990 à 603 à la fin de 2004, intéressant 107 pays. Les conventions de double imposition entre pays en développement se sont aussi multipliées, passant de 96 en 1990 à 345 en 2004, intéressant 90 pays en développement. Les accords préférentiels de commerce et d'investissement entre pays en développement ont également progressé dans les années 90 pour dépasser le chiffre de 73 en 2004, intéressant quelque 122 pays en développement.

Malgré cette croissance rapide et le grand nombre d'accords d'investissement entre pays du Sud, une part non négligeable du stock d'investissements directs des pays en développement dans d'autres pays en développement n'est pas couverte par des accords. C'est là une piste potentielle pour un renforcement de la coopération Sud-Sud.

Les pays en développement s'attachent à conclure les uns avec les autres des accords internationaux d'investissement dans lesquels ils voient un «instrument» destiné à faciliter les flux d'investissement entre eux. Ces accords, dont les dispositions ne visent pas au même degré à renforcer l'impact de l'investissement sur le développement, représentent cependant un aspect de la coopération Sud-Sud qui − dans une optique plus générale − tend à la réalisation des objectifs du développement.

INTRODUCTION

À la fin de 2004, l'ensemble des accords internationaux sur l'investissement comprenait plus de 2 350 accords bilatéraux d'investissement, plus de 2 500 accords de double imposition, de nombreux accords préférentiels bilatéraux et régionaux en matière de commerce et d'investissement et divers accords multilatéraux. Au cours des 10 dernières années, le nombre de ces accords s'est considérablement accru et leur extension géographique s'est élargie. On se trouve désormais devant un réseau d'accords internationaux sur l'investissement comportant une multiplicité de couches et de facettes, avec des accords variant quant à leur couverture géographique, leur portée et le contenu des obligations et engagements qu'ils renferment[1]. La structure de ce réseau a évolué, surtout en ce qui concerne la composition des pays signataires. On a en particulier assisté ces 10 dernières années à une progression des accords internationaux sur l'investissement entre pays en développement, qui laisse entrevoir une avancée de la coopération Sud-Sud en matière d'investissement.

Ce phénomène se produit alors que les pays en développement sont de plus en plus nombreux à accueillir des flux d'IED et que leurs entreprises commencent à se faire une place dans le peloton de tête des grandes sociétés transnationales (STN) mondiales. En fait, le stock d'IED à l'étranger des pays en développement a considérablement augmenté depuis 1990, avec une accélération marquée à compter de 1995. Il apparaît en outre que, depuis les dernières années de la décennie, les flux en provenance et à destination des pays en développement progressent plus rapidement que ceux des pays développés vers les pays en développement (CNUCED 2004a, p. 20).

On observe donc dans les pays en développement une tendance à la croissance des flux d'IED et des accords d'investissement Sud-Sud qui pourraient se renforcer mutuellement: l'augmentation des flux d'IED peut susciter une incitation à renforcer la protection de l'investissement par le moyen d'accords internationaux sur l'investissement, en même temps que les accords internationaux sur l'investissement peuvent contribuer à promouvoir et à faciliter les flux d'investissement[2].

Ce volume a pour objet de donner un bref aperçu des transformations qui se dessinent au sein des accords internationaux sur l'investissement Sud-Sud[3]. On y exposera d'abord les évolutions dans le temps en ce qui concerne l'extension géographique de ces accords. On en analysera ensuite les traits marquants, sous l'angle de leurs grands objectifs et de leur contenu ainsi que de leur dimension développement. On examinera enfin les questions liées au renforcement de la coopération Sud-Sud dans l'optique de l'investissement.

Notes

[1] Pour un examen approfondi de ce point, voir UNCTAD 2003 et 2004a.

[2] L'existence d'un lien de causalité entre l'augmentation du nombre d'accords internationaux sur l'investissement et l'intensification de l'activité en matière d'IED n'est cependant pas facile à établir. Voir CNUCED 2003, p. 89 et 90.

[3] On trouvera le texte des instruments cités (à l'exclusion des conventions de double imposition) dans CNUCED 1996, 2000a, 2001a, 2002, 2004b et 2005 et sur le site Internet de la CNUCED www.unctad.org/iaa.